
Renvoi au comité de salut public de la lettre du représentant en mission Lacombe-Saint-Michel, sur l'attaque anglais à la Corse, en annexe de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de la lettre du représentant en mission Lacombe-Saint-Michel, sur l'attaque anglais à la Corse, en annexe de la séance du 23 germinal an II (12 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 503;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29660_t1_0503_0000_3

Fichier pdf généré le 01/02/2023

mes de tués de part et d'autre, les Anglais n'osent pas nous attaquer sérieusement.

La position que j'occupe est la seule position militaire que nous puissions prendre avec le peu de force que j'avois, car il falloit que j'occupasse 7 lieues de terrain environné d'ennemis avec 7 à 800 hommes valides, car la maladie ou le défaut de recrutement depuis 2 ans ont réduit les bataillons à 80 ou 100 hommes chacun, il falloit donc abandonner St-Florent ou Bastia, puisque nous n'étions pas secourus ; cependant si j'en avois donné l'ordre d'abord, comme il étoit prudent de le faire, la malveillance n'auroit pas manqué de dire que j'avois livré St-Florent ; depuis 2 mois, je fais la guerre avec des ennemis extérieurs et intérieurs, à la famine, à la calomnie, à tous les fléaux, et je n'ai eu l'espoir d'être secouru que depuis la prise de Toulon ; quelle différence de cette armée-ci avec celles qui sont en France ! Si une de ces dernières éprouve un échec, la France entière se lève pour la secourir, et si dans cette isle l'armée française éprouve un revers, la Corse entière marche pour l'écraser ; je vais donner un exemple de perfidie peu commun.

J'avois pour défendre St-Florent envoyé de Bastia les hommes les mieux portants, il ne me restoit pas de quoi relever les postes, les villages de Cardo, Ville, Ste-Lucie et Lota qui étoient les seuls de toute la Corse restés fidèles à la République, vinrent m'offrir de former 3 compagnies soldées, avec la condition de garder le côté du cap Corse ; je l'accepte, à midi elles vinrent recevoir le prêt, le pain et 3,000 cartouches, à 3 heures du soir les Anglais font un petit débarquement, ces compagnies se joignent à eux, tirent sur les troupes de la République et nous tuent des hommes ; par cet échantillon jugez du reste. Cette perfidie n'a pas été impunie. J'ai fait dans un autre moment, à la pointe du jour, attaquer le village de Cardo, nous leur avons tué une 20^e d'hommes et mis le village en cendre.

Je demande une punition terrible et exemplaire particulièrement pour les villages du cap Corse, je les avois traités avec indulgence et ils n'ont pas l'excuse de dire qu'une force majeure les a contraints à se décider pour les Anglais.

Je crois qu'il n'est pas inutile de rappeler à la Convention nationale que les députés du département de Paoli (Ferrandi et Costantini) ont dit à la barre que *les Corses se plaignent de l'autorité arbitraire des Commissaires de la Convention, qu'ils protestoient qu'ils vouloient être Français, et que si jamais les Anglais paroissent sur les côtes, on verroit comme ils seroient repoussés et que les preuves de leur fidélité ne seroient pas équivoques*. Effectivement elles ne le sont plus.

Citoyen président, j'espère conserver à la France la position que j'occupe, jusqu'à ce qu'enfin les secours du continent nous arrivent. Je t'observe qu'il y a 85 jours que Toulon est repris et que nous méritons l'attention la plus sérieuse de la Convention nationale. Nous ignorons depuis longtemps tout ce qui se fait en France et la privation de toute correspondance avec nos frères de l'intérieur est sûrement la plus pénible pour nous. J'ai envoyé exactement à Saliceti et au Comité de salut public

le journal que j'ai fait de l'attaque des Anglais.

Au milieu de l'échec que nous avons reçu à Fornali, je ne dois pas laisser ignorer à la Convention qu'il s'y est fait des traits de bravoure dignes des républicains français. Nos canonniers pendant 36 heures ont soutenu le feu avec un sang-froid qui n'a pu être altéré par le feu le plus meurtrier ; une bombe tomba au milieu de notre batterie, tua 3 canonniers, le pointeur ne quitta pas son plomb et envoya aux ennemis une bombe qui leur fit plus de mal encore.

Les braves grenadiers du 61^e, ci-devant Vermandois, excellent régiment qui connoît la Révolution se sont battus au sabre et à la bayonnette ; un d'eux, a battu 5 ennemis, et de ce nombre étoit un des grenadiers du 52^e qui avoit déserté le matin et auquel il dit : *Lâche transfuge, tu ne survivras pas à la honte*. Je n'ai pu savoir son nom, ce brave homme a été tué. Le brave adjudant sous-officier Boête, au 26^e s'est fait avec son sabre un remparts de morts. Le capitaine Lapisse, au 16^e bataillon d'infanterie légère, Bérard, capitaine au 2^e bataillon des Bouches-du-Rhône, le général Gentili et Franceschi, son aide de camp, le chef de bataillon d'artillerie Taviel, combattoient corps à corps avec les grenadiers du 61^e et si tous les soldats et officiers qui étoient à la colline s'étoient conduits comme eux, à coup sûr les ennemis auroient été repoussés. J'ai été témoin étant à la batterie de la colline, que des malheureux soldats, qu'on emportoit ayant les jambes brisées, disoient encore à leurs camarades biens portants : *Ce n'est rien, mes amis, c'est pour la patrie, Vive la République, vengez-moi*.

Pendant la retraite de Fornali à Saint-Florent, 30 hommes de la troupe de Bouelli, fils du fameux Zampaglino, si connu dans les guerres de Corse, commandés par lui, ont arrêté et contenu une nuée de rebelles, et je dois rendre justice aux Corses qui étoient à Fornali, ils se sont battus avec un sang-froid et un courage dignes de leur fidélité à la République.

Je finirai en donnant des regrets à nos braves camarades, officiers et soldats, presque tous sont morts à leurs pièces, pourquoi ne puis-je pas en dire autant de tous les républicains qui étoient avec eux. »

J.-P. LACOMBE-SAINTE-MICHEL.

Renvoyé au Comité de salut public (1).

103

La sœur de Chabot proteste de son innocence, et sollicite la permission de se rendre auprès de ses enfans et dans le sein de sa famille.

Renvoyé au Comité de sûreté générale (2).

(1) Mention marginale, datée du 23 germ. et signée RUELLE.

(2) *J. Mont.*, n° 151; *M.U.*, XXXVIII, 384; *C. Eg.*, n° 60, p. 99; *C. univ.*, 24 germ.